

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Numéro 112, printemps 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17494ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

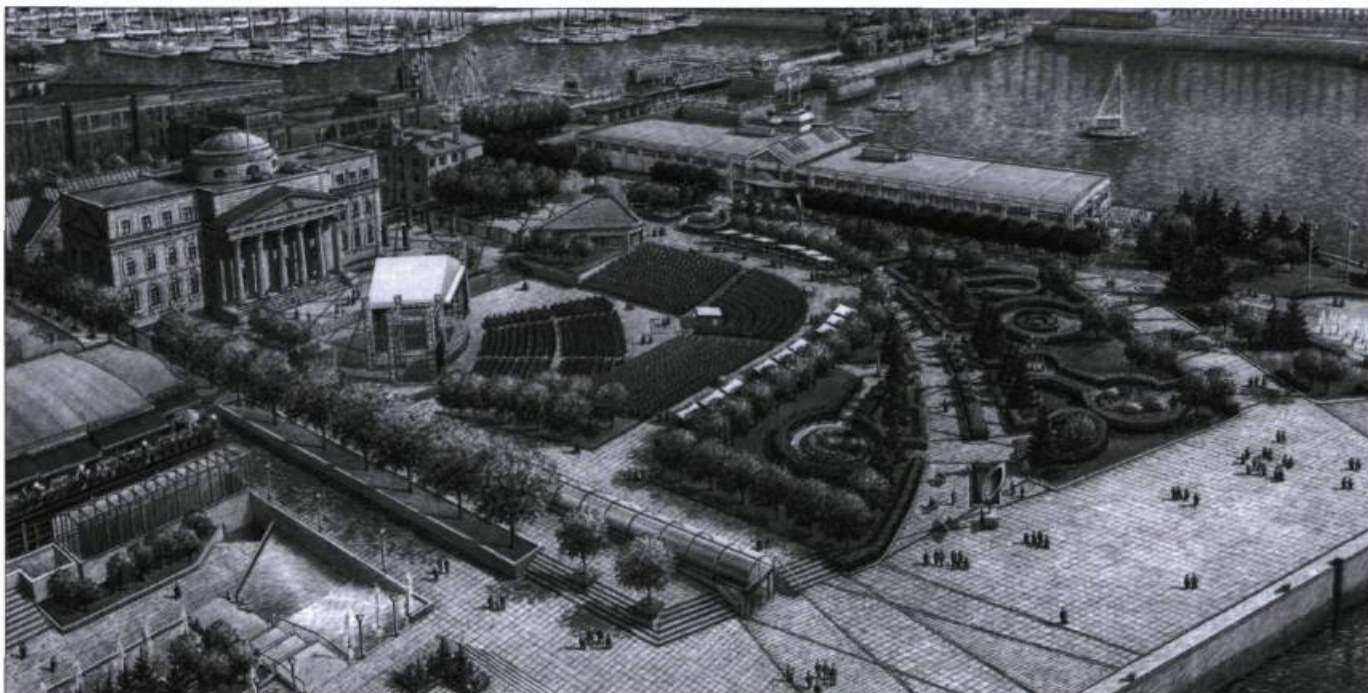
Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2007). Avis et prises de position. *Continuité*, (112), 60–62.



## POINTE-À-CARCY

# PAS BESOIN DE CADEAU !



**L**e 2 février dernier, les ministres Jean-Pierre Blackburn et Josée Verner ont annoncé le projet d'aménagement de la Pointe-à-Carcy, legs du gouvernement du Canada pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec.

Après la consultation publique de juin 2006 sur un premier projet, et malgré les recommandations des commissaires d'implanter ailleurs l'Agora du Vieux-Port, les politiciens ont décidé de rénover à grands frais cet amphithéâtre et de le consacrer cadeau du Canada pour Québec 2008 (16,4 M \$, dont 50 % pour l'Agora). Selon le ministre Blackburn, « le temps a manqué pour faire les études de relocalisation et les travaux n'auraient pas été terminés à temps pour 2008 ».

Force est de constater que la décision a été prise dans la

*Le projet d'aménagement de la Pointe-à-Carcy dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec écarte de ses plans le droit du citoyen à la jouissance publique du littoral.*

Photo : Port de Québec / Québec 2008

précipitation et sans égard pour les nombreuses recommandations des différentes commissions qui se sont penchées depuis 1987 sur la question de l'aménagement de ce secteur hautement patrimonial de Québec.

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) réitère que la privatisation ou l'usage à des fins restreintes de ce site sont irrecevables. Ce fut une erreur, en 1984, d'implanter l'amphithéâtre sur ce site unique. C'est encore aujourd'hui une erreur magistrale d'investir des deniers publics pour rénover l'équipement qui occupera la majeure partie de la Pointe-à-Carcy

(clôtures pour les soirs de spectacle, bâtiments de services, installations scéniques permanentes, 3500 places). Comble de l'ironie, personne n'est en mesure de dire qui exploitera cette agora.

Le CMSQ maintient que l'aménagement de la Pointe-à-Carcy devrait prévoir un accès physique, visuel et permanent aux abords du fleuve pour permettre la jouissance publique du littoral. Le droit de tous les citoyens de profiter de la richesse patrimoniale de leur ville doit être respecté. Le CMSQ enjoint donc les autorités concernées à reprendre leur cadeau.



## Un plan directeur pour Forillon

En novembre 2006, Pares Canada a déposé le Plan directeur préliminaire du Parc national du Canada Forillon. Différents organismes ont alors été invités à commenter cet outil d'orientation des actions à entreprendre pour protéger ce site exceptionnel, tant sur le plan naturel et écologique que culturel. Ce document contient une vision à long terme que Pares Canada souhaite partager avec les partenaires susceptibles d'intervenir pour maintenir la pérennité du site et poursuivre l'œuvre de témoignage de son occupation, qui date de plusieurs siècles.

Dans sa réflexion pour assurer la relance de ce haut lieu patrimonial et touristique de la Gaspésie, le CMSQ s'est associé étroitement avec la Société gaspésienne du patrimoine

(SGP), organisme solidement ancré dans le milieu. Le CMSQ a donné son appui total aux recommandations de la SGP, qui souligne l'importance de mettre en valeur les ressources culturelles du site de Forillon – entre autres sa collection d'objets – afin d'assurer l'aménagement des intérieurs anciens des maisons de Grande-Grave et la transmission de l'histoire de la dernière occupation du site, jusqu'à maintenant occultée.

Dans ce contexte, il faut rappeler que l'intégrité et la poursuite de la mission des parcs nationaux canadiens exigent un financement adéquat, sans quoi ce patrimoine collectif est condamné à décliner.



Le Parc national Forillon a été créé en 1970. Le paysage de la péninsule gaspésienne, qui s'étend sur 244 km<sup>2</sup>, se déploie du bord de mer aux formations rocheuses. Cet environnement est donc propice à accueillir plusieurs espèces animales et végétales arctiques-alpines, conférant au parc son caractère unique.

Photo : Julien Lebreton

## RABASKA

### Attention, site sensible

Le 30 janvier dernier, le CMSQ a présenté son mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet Rabaska. Le projet prévoit l'implantation d'un terminal méthanier dans le secteur Ville-Guay, à Lévis.

D'entrée de jeu, le CMSQ soulève une question primordiale, à savoir si le projet convient au site et non pas si le site convient au projet. La question se pose puisque le site est l'un des plus anciens territoires habités du pays. Comme sur la côte de Beaupré et l'île d'Orléans, on y trouve les traces des premiers établissements humains. Cette occupation a modulé le découpage des terres et persiste dans le paysage, toujours agricole et à

faible densité résidentielle. Cette richesse unique, héritage collectif fertile en enseignements, doit être prise en compte avant tout développement. Il est impérieux de contrôler les transformations des sites sensibles afin que le patrimoine territorial et paysager soit préservé.

Les préoccupations du CMSQ dans ce dossier portent sur la pérennité des perspectives visuelles, des paysages culturels et du patrimoine territorial, plus précisément ceux de Lévis-Beaumont et de l'île d'Orléans. On peut croire que la présence du port méthanier affectera la qualité du cadre de vie des citoyens et l'économie touristique de l'île d'Orléans à moyen terme.

En outre, un développement industriel imposant dans un milieu résidentiel et agricole ne respecte probablement pas la notion de développement durable. La démonstration du contraire reste entièrement à faire. Il est du ressort des pouvoirs publics de s'en assurer avant de donner toute autorisation. La question du développement à long terme de ce site se pose aussi. Une fois le projet Rabaska réalisé, d'autres infrastructures industrielles viendront sans doute se développer à proximité, changeant dramatiquement la nature du secteur. Le CMSQ estime que les études d'impact du projet sur le patrimoine sont lacunaires et qu'elles ne permettent pas une prise de décision éclairée.

Les promoteurs se sont limités à présenter des études physiographiques et topographiques du milieu, laissant de côté la dimension historique et culturelle des lieux, qui aurait mieux éclairé la prise de décision.

Il recommande donc que les pouvoirs publics imposent un processus particulier d'encadrement et la formation d'un comité d'experts indépendants en gestion intégrée du patrimoine territorial, qui évaluerait les impacts éventuels de l'implantation d'un terminal méthanier aux limites est de la ville de Lévis.



## Projet controversé de téléphérique

Deux rivières importantes traversent la ville de Sherbrooke: la rivière Magog et la rivière Saint-François. Au cœur du centre-ville, la rivière Magog se jette dans une gorge spectaculaire sur plus d'un kilomètre.

Grâce à des passerelles, des belvédères et des sentiers aménagés, la gorge est accessible durant la saison estivale.

Un téléphérique pourrait éventuellement être installé au-dessus de la gorge; un pro-

jet étonnant qu'étudient sérieusement les dirigeants de la corporation Cité des rivières. Selon eux, un téléphérique serait beaucoup plus profitable d'un point de vue touristique puisqu'il fonctionnerait toute l'année. Sherbrooke compterait ainsi sur un élément distinctif majeur pour attirer les touristes.

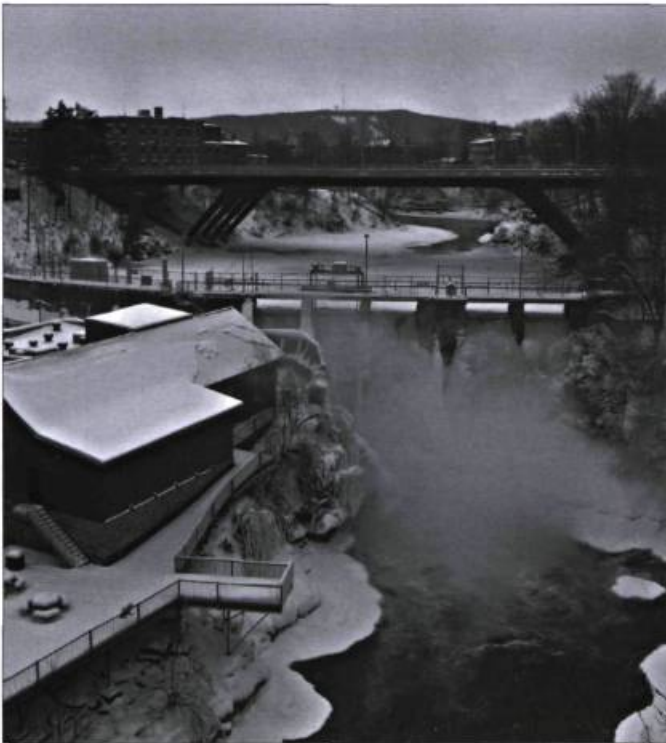
Cité des rivières travaille depuis 1999 à doter la ville de Sherbrooke d'infrastructures et d'activités récréotouristiques pour assurer la mise en valeur des espaces riverains. Fort dynamique, le groupe a notamment effectué un travail colossal à l'esplanade Frontenac et dans le projet de revitalisation du Vieux-Sherbrooke.

Pourtant, son projet de téléphérique semble disproportionné par rapport au paysage culturel dans lequel il viendrait s'insérer. La gorge de la rivière ne bénéficierait pas nécessairement d'un meilleur accès que celui que permettent déjà les sentiers. Un équipement de cette envergure ne viendrait que nuire à la beauté naturelle et exceptionnelle de ce site. Le paysage n'a pas besoin d'un téléphérique pour être apprécié en toute saison. Le CMSQ craint qu'une telle

infrastructure ne transforme la gorge de la rivière en parc d'attractions.

La protection du patrimoine naturel et culturel commande des interventions mesurées et sensibles puisqu'il s'agit de ressources non renouvelables. Pourquoi ne pas plutôt mettre l'accent sur un circuit entre les bâtiments et les sites à proximité? Certains bâtiments patrimoniaux de ce secteur, dont la centrale Frontenac (la plus ancienne installation hydroélectrique encore en activité au Québec), l'ancienne gare et la prison Winter, construite en 1865, bénéficieraient ainsi d'une mise en valeur commune.

L'idée du téléphérique n'a pas encore fait l'objet d'une étude de faisabilité, mais cela ne saurait tarder. Le CMSQ a écrit aux dirigeants de Cité des rivières ainsi qu'au maire de Sherbrooke pour faire part de ses préoccupations. Il croit en la possible cohabitation du potentiel récréotouristique de la municipalité et du respect d'un patrimoine naturel et culturel. Le paysage est un patrimoine collectif qu'on ne saurait sacrifier au nom de la rentabilité touristique.



Patrimoine naturel puisant son origine dans le lac Memphrémagog, la rivière Magog se déverse dans la rivière Saint-François au cœur de la ville de Sherbrooke. La forte dénivellation qui accompagne sa course dans les derniers kilomètres a permis d'y ériger cinq barrages.

Photo : Daniel Quirion

### Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

#### MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévoist, archiviste; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, chargée de projet en revitalisation; Daniel Quirion, stagiaire en architecture.

#### MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue.

#### POUR INFORMATION :

Léopoldine Marcotte, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7  
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042  
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Est du Québec:  
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: 418 647-6483  
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à : [www.cmsq.qc.ca](http://www.cmsq.qc.ca)